

Le Lavandou



Le Port

## AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

**Occupation annuelle et saisonnière de 8 postes à flot destinés à la location de bateaux avec ou sans skipper sur le Port du Lavandou. Mise à disposition d'un local destiné à l'accueil de la clientèle pour une durée de 5 ans.**

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) a été réformé par l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017.

Cette ordonnance mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017, transpose les principes juridiques posés par l'Union Européenne en matière de délivrance à titre précaire et temporaire des conventions d'occupation du domaine public. Ainsi, toute occupation domaniale à caractère économique est désormais soumise à **une mise en concurrence**.

### **1. Identification de la collectivité**

Commune du Lavandou  
Le Port  
Capitainerie  
Quai de l'Europe  
BP 100  
83 980 LE LAVANDOU

### **2. Objet de la mise en concurrence**

La Commune du Lavandou réalise une mise en concurrence pour la mise à disposition privative de postes à quai pour une durée de 5 ans ainsi que pour une Autorisation d'Occupation Temporaire d'un local de 5,5 m<sup>2</sup> d'une même durée situé à proximité des postes à quai.

### **3. Caractéristiques de l'occupation**

#### **2.1 Postes au forfait annuel**

- 2 postes à flot de 3.00 m x 7.99 m (dimensions maximales hors-tout)
- 3 postes à flot de 2.60 m x 6.99 m (dimensions maximales hors-tout)
- Localisation : Port du Lavandou, Bassin du Château, postes W001, W002, W003, W004 et W005
- Amarrage à quai
- **Tarification : forfait annuel professionnel : abattement de 10 % sur le forfait annuel classique.** A titre indicatif : tarification 2020 pour un bateau de 3.0 m x 7.99 m = 3153 € x 0.9 = 2 837.70 € TTC. Le montant des redevances est fixé par la délibération tarifaire votée chaque année par le Conseil Municipal.

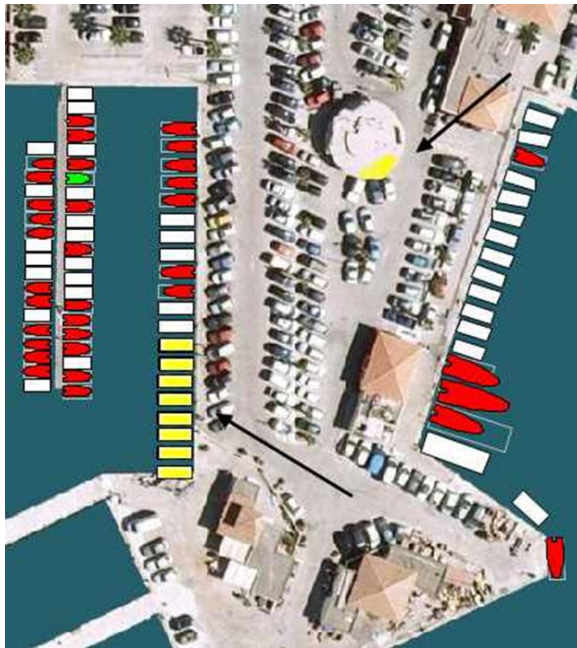
## 2.2 Postes au tarif mensuel

- 3 postes à flot de 2.60 m x 6.99 m (dimensions maximales hors-tout)
- Localisation : Port du Lavandou, Bassin du Château, postes W006, W007 et W008
- Amarrage à quai
- **Tarification : Tarif mensuel sans abattement.** A titre indicatif : tarification 2020 pour un bateau de 2.60 m x 6.99 m (haute saison) = 509 € TTC / mois. Le montant des redevances est fixé par délibération tarifaire votée chaque année par le Conseil Municipal.

Règlementation en vigueur : Règlement particulier de police et d'exploitation du Port du Lavandou téléchargeable sur le site [www.portdulavandou.com](http://www.portdulavandou.com).

## 3.3 Local commercial

- Superficie : 5.5 m<sup>2</sup>
- Localisation : Port du Lavandou, Parking des Iles d'Or
- Caractéristiques : Deux vitrines
- Régime d'occupation : Autorisation d'Occupation Temporaire d'une durée de 5 ans adossée à la mise à disposition privative des postes à quai
- **Tarification :**
  - ✓ Part fixe : 200 € HT par m<sup>2</sup> (montant fixé par délibération du Conseil Municipal) : 200 € x 5.5 = 1 100 € HT soit 1 320 € TTC  
Cette part fixe sera réévaluée chaque année et pour la première fois le 1<sup>er</sup> janvier de la deuxième année civile, selon l'indice des loyers commerciaux (ILC) de l'INSEE.
  - ✓ Part variable (charges) : pour l'année écoulée et en fonction du chiffre d'affaires annuel HT de l'activité commerciale du futur titulaire de l'autorisation, sur lequel sera appliqué un pourcentage compris entre 1 et 5% proposé par le candidat dans son offre.



#### **4. Documents à produire**

Le candidat devra remettre un dossier sous enveloppe fermée mentionnant l'objet de la mise en concurrence figurant à l'article 2 et composé des documents suivants :

- Une lettre de candidature mentionnant le nom ou la dénomination du candidat, l'adresse, le siège social, la présentation de l'entreprise, son historique, son expérience et un exposé des motivations
- KBIS conforme à l'activité et de moins de 2 mois à la date du dépôt
- Statuts de la société
- Photocopie de la carte nationale d'identité du gérant
- **La liste des bateaux** amenés à stationner sur les places, leurs caractéristiques techniques, le nom de leurs propriétaires et les mandats de gestion éventuels (si le propriétaire est autre que le candidat)
- **Les attestations d'assurance** en cours de validité des bateaux figurant sur la liste
- **Une note technique** décrivant les modalités d'utilisation des places, l'accueil des clients et leur prise en charge, le personnel et les moyens mobilisés par le candidat, les procédures mises en œuvre
- **Bilan/compte** de résultats et Chiffre d'Affaire portant sur les 3 dernières années
- **Le port du Lavandou étant certifié Port Propre (AFNOR), Engagement écrit** du candidat à utiliser uniquement des produits de nettoyage des bateaux respectueux de l'environnement marin
- **Concernant le local** : investissements envisagés permettant de justifier la durée de mise à disposition de 5 ans
- **Une visite des lieux** est préconisée dans un délai maximum de 10 jours avant le délai de remise des offres

#### **5. Date limite de remise des offres**

Les dossiers de candidature devront être remis en main propre à l'adresse indiquée dans l'article 1 au plus tard le **vendredi 21 mai 2021 à 16h00 contre récépissé ou en courrier recommandé avec accusé de réception.**

Les offres remises hors délai ne seront pas acceptées. Les offres incomplètes ne seront pas régularisées.

A l'expiration de la date et de l'heure de remise des dossiers de candidatures, ceux-ci seront examinés sur le fondement des critères ci-dessous, non hiérarchisés ni pondérés, à savoir :

- **Qualité de la proposition** sur la base de la note technique et des éléments remis dans l'offre (qualité de la flotte, modalité de gestion des places et des clients, etc.)
- **Garanties financières et professionnelles des candidats** examinées sur la base des éléments financiers, des activités de la société, etc.
- **Part variable** : pourcentage proposé par le candidat compris entre 1 et 5% du chiffre d'affaires annuel hors taxes

A l'issue de l'examen des dossiers par le Conseil Portuaire, Monsieur le Maire ou son représentant désignera le candidat retenu qui cosignera les documents suivants : contrats d'occupation des postes à quai et autorisation d'occupation temporaire du local.

#### **6. Modalités de diffusion de la présente mise en concurrence**

Avis intégral :

- ✓ Site internet de la Commune : [www.le-lavandou.fr](http://www.le-lavandou.fr)
- ✓ Site internet du port de plaisance : [www.portdulavandou.com](http://www.portdulavandou.com)

- ✓ Site internet du quotidien Nice Matin / Var Matin : [www.nicematinmarchespublics.com](http://www.nicematinmarchespublics.com)
- ✓ Panneaux d'information du port de plaisance

Avis condensé :

- ✓ Pages Annonces Légales du quotidien Nice Matin / Var Matin

## **7. Renseignements complémentaires**

Pour toute question sur la procédure en cours, les demandes ne seront traitées et les renseignements communiqués que par courrier électronique via l'adresse [emilie.sinacore@le-lavandou.fr](mailto:emilie.sinacore@le-lavandou.fr)